

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal

du samedi 7 février 2026

Comme chaque année, le conseil municipal se réunit un samedi matin pour travailler de manière détaillée sur tous les sujets financiers et sur les orientations budgétaires communales. Ce travail est essentiel pour que chaque membre de l'équipe puisse connaître la situation et le potentiel de la commune afin de pouvoir décider de manière éclairée de la création d'éventuelles nouvelles charges de fonctionnement ou de futurs investissements. Tous les documents utiles ont été transmis avant la réunion afin que chaque conseiller municipal ait le temps de s'en imprégner et de préparer ses éventuelles questions. Avant de travailler sur les éléments financiers, le conseil municipal aborde quelques autres points mis à l'ordre du jour.

Association Lien Social : L'association Lien Social organise des manifestations favorisant le vivre ensemble et le lien intergénérationnel. C'est entre autres le cas du repas des aînés qui se tient chaque année au printemps et qui est ouvert à toutes les personnes de soixante-dix ans et plus de la commune. L'association sollicite une subvention communale pour contribuer au financement de ce repas qui se tiendra le samedi 25 avril prochain et aussi pour avoir un peu de trésorerie d'avance en vue de la préparation du Téléthon. Considérant que l'association assure une mission d'intérêt général au service de la collectivité et de sa population, le conseil municipal décide le versement d'une subvention de mille euros au Lien Social. Il est aussi considéré que si la commune devait organiser elle-même le repas et rémunérer des serveurs, le coût de revient des repas serait plus élevé et surtout le lien avec les aînés ne serait pas du tout le même que ce qu'il est avec les bénévoles qu'ils connaissent et qui assurent des conversations et des animations toujours très appréciées.

Acquisition foncière : En 2023, la famille Brosselard avait cédé une bande de terrain pour permettre la création d'un trottoir « Rue de la Mairie ». Cette cession de terrain n'a pas encore été régularisée. La parcelle concernée allant être vendue, il convient d'effectuer cette régularisation afin que la surface soit cadastrée correctement. Le conseil municipal valide le principe de cette régularisation.

Enveloppe cantonale de solidarité : Un dossier a été déposé pour une dépense prévisionnelle d'un montant global de 8115 €. L'installation d'un écran dans la salle du conseil municipal et la plantation d'arbres ont déjà été validés. L'écran est installé et les arbres seront plantés rapidement. Il reste 3622 € de disponibles sur l'enveloppe. Le conseil municipal décide de remplacer les haies existantes autour du parking de la salle d'animation qui sont majoritairement composées de ronces et sont devenues inesthétiques. Une haie occultante sera plantée le long de la Route de Charlieu et une autre plus décorative sera plantée entre le parking et l'aire multisports.

Compte Administratif 2025 : Le compte administratif reprend de manière détaillée et précise toutes les dépenses et les recettes de l'année écoulée en section de fonctionnement et en section d'investissement. Le conseil municipal étudie chaque ligne du document. C'est l'occasion d'évoquer tous les points relevant des compétences de la commune et de s'attarder plus particulièrement sur ceux qui le nécessitent. Diverses améliorations fonctionnelles et la

mise en évidence de la nécessité de certains investissements émanant généralement de ce travail de fond.

Le montant des dépenses de fonctionnement est de 321174€ et celui des recettes est de 367288 €, soit un excédent de 43114 €.

Le montant des dépenses d'investissement est de 430117 € et celui des recettes est de 99639 €, soit un déficit de 330478 €. Les dépenses d'investissement ont notamment concerné des reliquats de factures liées aux travaux sur le réseau d'eaux pluviales, la voirie, deux opérations de sécurité routière à la Bourassière et au Bourg, des travaux à la salle d'animation, le Plan Local d'Urbanisme et surtout les travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'école et des autres bâtiments publics.

La section d'investissement n'ayant pas de recette structurelle propre, son résultat n'est donc pas significatif. La trésorerie très solide a permis de financer l'ensemble des dépenses sans que la commune n'ait à emprunter. Entre les subventions et le fonds de compensation de la TVA liés aux travaux réalisés, ce sont 260000 € qui sont attendus en recette d'investissement.

L'excédent de fonctionnement qui est la valeur la plus importante du compte administratif se trouve à un niveau exceptionnellement bas après avoir battu un record dans l'autre sens l'an dernier. Ces deux valeurs extrêmes sont toutes dues à des particularités conjoncturelles. En 2025, ce sont 43000 € en dépense qui avaient un caractère exceptionnel avec principalement un reversement à la communauté de communes d'un montant de 29373 € correspondant à un solde du budget d'assainissement après transfert de la compétence.

Pascal Dubuis souligne les coûts importants liés à l'entretien et à toutes les infrastructures communales. Il fait remarquer qu'il y a une augmentation de charges de fonctionnement sur lesquelles la commune n'a pas la main. Orlane Austin dit qu'il serait intéressant d'avoir un suivi précis des coûts par bâtiment. Corinne Berthon suggère d'indiquer lors des assemblées générales les sommes attribuées par la commune pour offrir à chaque association des locaux et autres équipements leur permettant de fonctionner.

Trésorerie communale : La trésorerie de la commune se situe à un haut niveau puisqu'elle représente près de quarante et un mois de fonctionnement. Cette trésorerie permet à la commune de saisir toutes les opportunités intéressantes qui se présentent et ainsi d'optimiser les dépenses et le reste à charge pour la commune. Elle permet aussi de répondre sans conséquence sur la fiscalité ni sur le fonctionnement aux dépenses imprévues qui apparaissent régulièrement. Elle autorisera également des investissements futurs à l'heure où les subventions mobilisables se font plus rares et que dans le même temps, la capacité d'autofinancement nette de la commune pourrait être beaucoup moins importante. Un rappel est fait sur le fait que la trésorerie ne pourrait pas venir financer d'éventuels déficits de fonctionnement et qu'il conviendrait donc de continuer de surveiller de près les équilibres propres à cette section budgétaire.

Orientations budgétaires : La proximité du renouvellement électoral fait que cette année, le conseil municipal établira une prospective budgétaire minimale afin de ne pas engager l'équipe suivante sur des projets qu'elle pourrait ne pas souhaiter conduire. Seules les dépenses relatives au programme voirie annuel et celles éligibles à l'enveloppe cantonale de solidarité sont programmées sur la base des montants habituels. Ces programmations permettront à la commune de ne pas perdre le bénéfice des potentielles subventions du département.

Les éléments prospectifs à deux ans, intégrant les subventions et les fonds de compensation de la TVA ainsi que les excédents budgétaires estimés sur la base des investissements minimaux récurrents laissent apparaître une consolidation de la trésorerie.

Dans les points à prendre en compte, il y aura l'arrêt au 31 décembre 2026 du contrat de rachat de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque située sur le toit de la mairie. Jean-Pierre Thévenet évoque aussi les maisons de la Bourassière appartenant au bailleur social Ophéor qui à terme relativement court devraient être propriété de la commune.

Budget Primitif 2026 : Le conseil municipal aborde ensuite le travail d'élaboration du budget primitif. Comme à l'accoutumée, les dépenses de fonctionnement sont majorées, ce qui évite d'avoir à prendre des décisions modificatives tout au long de l'année, lesquelles occuperaient inutilement le conseil municipal et la secrétaire de mairie. Le conseil municipal vote une section de fonctionnement 2026 équilibrée en dépenses et en recettes à 331550 €.

Concernant la section d'investissement, un montant de dépense est validé à 120800 €. Ce montant n'inclut pas de gros projet, l'actuelle équipe municipale ne souhaitant pas valider d'actions qui s'imposeraient à la future. Les dépenses inscrites intègrent le programme annuel de voirie, une opération de sécurité qui restera à valider en fonction du montant des subventions obtenues, les changements d'éclairage aux lotissements du Fromental et de la Bourassière ainsi que du stade d'entraînement réalisés en 2025 mais qui seront payés en 2026, le solde des factures liées au Plan Local d'Urbanisme et les dépenses inscrites dans l'enveloppe cantonale de solidarité.

Autres points : Cette réunion sera sans doute la dernière du mandat municipal en cours. Pascal Dubuis remercie l'ensemble de l'équipe qui a assuré sa mission durant six ans et participé activement aux nombreuses réunions. Il adresse des remerciements appuyés aux conseillers qui se sont particulièrement investis :

- Jean-Pierre Thévenet qui a siégé durant trente et un ans autour de la table du conseil municipal dont vingt-cinq au titre d'Adjoint. Pascal Dubuis souligne sa compétence, son investissement, son sens de l'intérêt général, sa loyauté et la complémentarité qu'ils ont eu depuis vingt-cinq ans. Divers exemples sont pris pour illustrer ces propos.
- Jean-Michel Brisebrat, pour l'énorme travail conduit dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Un travail chronophage et qualitatif reconnu par l'ensemble de l'équipe municipale ainsi que par le Bureau d'Etudes qui a accompagné la commune sur ce dossier.
- Didier Robin qui a beaucoup travaillé sur tous les sujets techniques. Il a amené une plus-value essentielle sur l'optimisation des systèmes de chauffage des bâtiments communaux par une expertise et un suivi régulier. Il s'est particulièrement impliqué sur la conception, la réalisation et le suivi du chauffage de l'école en lien direct avec les techniciens du Syndicat des Energies de la Loire.
- Nicole Brosselard qui au quotidien assure un lien entre l'équipe municipale et une partie des acteurs de la vie locale, s'implique dans de nombreuses actions concrètes et participe aux réunions de toutes natures. Son attitude proactive sur tous ces points contribue à dynamiser la commune et à créer du lien entre ses diverses composantes.